

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 17 attribuant une pension à la nommée Hawa Ateve, veuve dun garde méhariste

n° 17

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1942

Date de publication
8 janvier 1942

Date du numéro
1 janvier 1942

VISAS

LA Gouverneur de da Côte francaise des somalis ct dépendances, commandeur de la Légion a honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à Ja colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 95354 du 50 mai 1958 portant réorganisation de la milice indigène : Vu l'arrêté n° 1116 du 16 décembre 1940 portant création de deux pelotons méharistes à la Côte francaise des Somalis

Vule décès en service commandé du garde méhariste de 13 classe Houssen Allale. n°mle 383;

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Une pension de 450 francs (quatre cent cinquante) par an est accordée à la nommée Hawa Ateve, veuve de lex garde méhariste Houssen Allale, pour compter du 10 juillet 1941. Art, 2, — Cette pension sera payée trimnestriellement à la veuve, sur le vu d'un certificat de vie attestant en outre que l'intéressée ne s'est pas remariée, Art.3 — Le chef du Service des finances est chargé de l'exécution de la présente decision qui sera enregistrée,

NOUAILHETAS.